

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 février 2012

PROCÈS-VERBAL

Le 10 février deux mil douze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de M^f Jacques AUPIC, Maire.

Etaient présents:

M. AUPIC, Mme MARTIN, MM. BRARD, FUMARD, Mmes BLANLUET, CLARYS, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: MM. RAMBAULT, GABILLY
M^e Christine MARTIN a été nommée secrétaire.

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1° - Plan de gestion du Val de Loire Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune de Seully est une collectivité concernée par le site UNESCO. Il les informe que le plan de gestion du Val de Loire – patrimoine mondial de l'UNESCO, disponible sur le site valdeloire.org, a été validé le 29 novembre dernier par la conférence territoriale présidée par le Préfet de la Région Centre et les Présidents des deux régions Centre et Pays de Loire.

Le Conseil municipal de SEUILLY, à l'unanimité

Considérant la teneur de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire telle que reconnue par le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco en novembre 2000,

Rappelant les actions accomplies depuis novembre 2000 par la commune de SEUILLY pour préserver et valoriser le bien sur son territoire, en faire partager ses valeurs aux habitants et conduire une politique de développement territorial compatible avec l'inscription Unesco du Val de Loire,

Considérant le Plan de gestion du site Unesco proposé par le Préfet de la région Centre représentant de l'Etat français,

Considérant que l'Assemblée régionale des Pays de la Loire, en juillet 2011 et l'Assemblée régionale du Centre en septembre 2011 ont pris acte du Plan de gestion après avoir contribué à sa rédaction,

Prend acte du Plan de gestion présenté le 29 novembre 2011 à la Conférence territoriale du Val de Loire patrimoine mondial, et de son contenu organisé dans les volets suivants :

- La description de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses composantes territoriales,
- Les facteurs risquant d'affecter le bien,
- Le cadre d'orientation, non-prescriptif, défini pour en garantir sa pérennité

S'engage à préserver la valeur universelle exceptionnelle et prendre en compte le Plan de gestion dans ses documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme, ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO.

2°- Communication:

a-Les travaux en cours :

-Achèvement courant janvier 2012 du mur de séparation entre la cour de la mairie et l'ancien cimetière. Coût de l'opération : 8934,82 € TTC (dont 3573,94 € sur le budget 2012)

-Réfection des trottoirs route de Ligné : reste à mettre la résine sur l'enrobé ; Coût de l'opération : 11067,19 € TTC réglés le 31 décembre 2011; subvention obtenue fin décembre au titre des amendes de police : 2318 €. Pose des 18 barrières et des 17 plots (coût du matériel : 3042,77 € TTC) sur le budget 2012.

-Aménagement de la partie arrière de la cour d'école (empierrement sur 5 à 6 cm + gravillons roses) retardé à cause des intempéries : devis de 2723,29 €.

-Effacement des réseaux en centre bourg : les enquêtes de branchement auprès des particuliers terminées fin janvier. Les conventions sont en cours de présentation pour signature. Le positionnement des nouveaux lampadaires est en cours d'élaboration ; deux devis ont été demandés (ETDE et Forclum) pour l'éclairage public. Une réunion publique avec les habitants concernés sera organisée avant le début des travaux.

b- les dernières subventions 2011 encaissées

-Amendes de police (voir ci-dessus): déc. 2011

-Réserve parlementaire de Mr Novelli pour le gué du Quincampoix : 1487 € (pour un coût total de 3558,10 € TTC) en janvier 2012

3°- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP de 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011,

A savoir:

-chapitre 20: 6264.00 €

-chapitre 21: 15463.00 €

-chapitre 23: 25250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits repris ci-dessus, inscrits au budget de 2011, et ce, avant le vote du budget primitif de 2012.

4° - Implantation des bacs-poubelles sur la commune.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'une demande de Mr Onno concernant la mise en place de deux bacs-poubelles de 750 L sur le bas-côté du coteau de Morin à proximité de sa propriété.

Dix bacs-poubelles de 750 L sont déjà implantés en six sites sur la commune. Il convient d'éviter la multiplicité sur le domaine public de la commune des sites de bacs-poubelles qui servent malheureusement aussi quelquefois de déchetterie (bouteilles, sacs jaunes dans les bacs noirs, objets encombrants relevant de la déchetterie, déchets mis à même dans les bacs). Sauf circonstances particulières (absence de local de stockage comme cave ou garage, ou absence lors de la tournée) il est préférable de privilégier le dépôt en sacs indépendants. Leur présence ne contribuerait d'ailleurs pas, loin s'en faut, à l'embellissement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil propose à Mr Onno, compte tenu de son activité d'accueil touristique, de mettre à sa disposition un bac noir de 750 L qui devra être déposé sur son domaine privé et qui ne sera sorti qu'à l'occasion de la tournée de ramassage chaque vendredi. C'est d'ailleurs la solution mise en œuvre pour les activités se déroulant à l'Abbaye.

5° - Examen d'un courrier de la Fédération « Vignerons de la Touraine » concernant les droits de plantation

Pour information, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil d'un courrier de la Fédération viticole d'Indre et Loire et de la Sarthe concernant les droits de plantation dont la libéralisation s'appliquera par décision européenne à partir du 1^{er} janvier 2016.

6° - Instruction des certificats d'urbanisme et des demandes préalables; lettre du Préfet.

Monsieur le Maire rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors de la réunion de Conseil du 22 septembre 2011. Le Conseil avait alors rejeté la proposition de nouvelle convention laissant à la charge de la commune l'instruction des certificats d'urbanisme d'information (CUa) et de certaines déclarations préalables (DP).

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil le récent courrier de Mr le Préfet en date du 19 janvier 2012 et adressé aux maires de la Communauté de communes les informant qu'à partir du 1^{er} mars 2012, la DDT n'instruira plus les certificats d'urbanisme d'information (CUa) et certaines demandes préalables (DP) et qu'elle renverra à la commune les dossiers qui seraient transmis..

L'instruction de ces documents d'urbanisme sera désormais à la charge de la commune.

7° - Questions diverses

a-Comice du monde rural

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'en 2012 le canton de Chinon accueille le comice du monde rural de l'arrondissement.

Deux réunions sont actuellement prévues pour la préparation de ce comice :

-lundi 13 février à Chinon

-vendredi 24 février à Cinais, réunion ouverte aux associations susceptibles de participer au comice.

b-Permis de construire et chemin rural

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il vient de recevoir une demande de permis de construire sur une parcelle issue d'une division récente et n'ayant plus d'accès sur une voie communale par suite de cette division parcellaire. Le seul accès donne sur un chemin, propriété de l'Association foncière jusqu'au 30 janvier 2010 et faisant partie du domaine privé de la Commune depuis cette date.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité, décident de ne pas transformer ce chemin rural en voie communale.

c-Salle polyvalente

Mme Aline Claris demande à ce que l'une des deux cuisinières de la salle polyvalente, actuellement partiellement hors d'usage, mais peu utilisée lors des locations de salle, soit remplacée par un modèle en bon état. Une étude sera faite.

Il sera en outre procédé à un rangement nécessaire dans le sous-sol de la salle polyvalente.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 20h30.